

a. a
912. 79

Légation de Suisse

Paris (8^e Arr^t) le 13 mars 1928.

C. N° 42

France
51, Avenue Hoche

N^o 1/C/4.28.

Zones.

En circulation

14.3.28.

*Zürich am
20.3.28 LG*

ABTEILUNG FÜR AUSWÄRTIGES		
+	79. MAR. 1928	+
N ^o B 111 F 1		
FOLIO 757 BUREAU III		

Monsieur le Conseiller Fédéral,

J'ai l'honneur de vous envoyer quelques exemplaires du rapport N° 759 que M. Victor Bérard a présenté au Sénat contre la proposition d'ajournement Fernand David et consorts de la discussion sur la Convention portant compromis d'arbitrage au sujet des zones franches.

J'y joins quelques exemplaires de l'avis présenté au Sénat par M. Haudos, au nom de la Commission des douanes sur le projet de loi tendant à ratifier la Convention dont il s'agit.

Dans ma lettre d'hier, je vous exprimais mon sentiment sur le ton inamical que M. Victor Bérard a employé à l'égard de la Suisse dans son rapport condensé pour recommander la ratification.

Or, depuis lors, j'ai eu l'occasion de parcourir rapidement les quatre volumes de l'immense travail historique du dit Sénateur et j'ai été indigné d'y trouver, à l'égard de la Suisse et de ses Magistrats, des expressions absolument inadmissibles ; au hasard j'en pêche quelques unes:

---annexes
à part ---

Au Département Politique Fédéral,

B e r n e .



Volume II, page 306 : " Mais les gens des douanes
 " et les gardes de la frontière dépendaient soit de MM.
 " Schulthess et Hoffmann, soit de l'Etat-Major et du Général
 " Wille, dont nous connaissons la déférence à l'égard de
 " l'Allemagne et les trahisons contre les Alliés".

Volume II, page 385 : " Il s'agissait des deux com-
 " plaisants de l'Allemagne, M. Schulthess et M. Müller."

Volume II, page 391 : " Heureuse combinaison, qui
 " permettra toutes les passes habituelles de la diplomatie
 " fédérale ! On enverra M. Ador donner à Paris de bonnes pa-
 " roles.... mais, de Berne, M. Calonder pourra les renier
 " tout à son aise."

Volume II, page 482 : " Dans quelles mesures M. Ador
 " avait-il dû céder aux exigences des membres germanophiles
 " du Conseil fédéral, les Schulthess et les Müller ?"

Volume II, page 491 : " Le 8 mai, le Conseil fédéral
 " organise la campagne d'obstruction, de refus ou de délai
 " qui, durant 8 ans, rendra cette ratification impossible.
 " On peut regretter que nos diplomates n'aient pas, sur le
 " champ, arrêté les frais et rompu toute conversation avec
 " de tels partenaires."

Volume III, page 428 : " Là encore, le Conseil Fé-
 " déral énonçait une vérité incomplète."

Volume IV, page 333 : " Il est bien certain que si
 " le Gouvernement fédéral avait, dès 1919, dit la vérité à
 " son peuple, l'affaire eut été réglée tout aussi tôt."

Volume IV, page 334 : " En négligeant donc tous
 " ses engagements antérieurs, en oubliant que la Suisse avait

Out ce-ci
 est un

pur can
 2

dale!

U

" empoché le double salaire de ses engagements..... le
 " Conseil fédéral était sûr de trouver contre la France
 " toute l'opinion de son peuple ; il faisait - chose rare -
 " l'unanimité des électeurs pour lui-même et contre nous."

Il est probable que, de votre côté, vous aurez également retenu quelques-unes des rédactions absolument critiquables du rapporteur du Sénat qui, il faut bien le dire, s'est laissé aller à montrer la Suisse comme un pays de gens retors et dont le Gouvernement inspirerait la méfiance par ses procédés diplomatiques. Il me semble impossible de laisser ces propos injustes sans les relever vertement ; vous apprécierez de quelle manière il vaudrait le mieux s'y prendre à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral,
 l'hommage de mon respect.

Lunant.

*Certainement
 vent
 u*